

TOURS, le 26 JUIL 2025

POLE INGENIERIE ET PARTENARIATS

Mairie de Genillé
Monsieur Olivier FLAMAN
Maire
1 PLACE AGNES SOPHIE
37460 GENILLE



Objet : Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Genillé

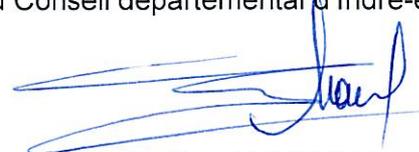
Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 10 juin 2025, vous sollicitez l'avis du Conseil départemental sur la procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Après avoir pris connaissance du dossier qui porte sur une modification du règlement du PLU afin de permettre d'aménager un nouvel équipement / une halle pour l'accueil d'événements festifs et associatifs ; **le Conseil départemental émet un avis favorable au projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Genillé.**

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma sincère considération.

La Présidente
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,



Nadège ARNAULT